



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

lycées

Question écrite n° 52112

Texte de la question

M. Patrick Balkany appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la mise en place de la réforme du lycée prévue pour la rentrée 2010. Conformément au souhait du Président de la République, le directeur de l'institut d'études politiques de Paris lui a remis le 2 juin dernier un rapport de mission présentant les conclusions des nombreuses concertations menées auprès des acteurs du monde de l'éducation. Ce rapport souligne notamment les difficultés en matière d'orientation auxquelles sont confrontés aujourd'hui de nombreux lycéens, ainsi qu'un certain déséquilibre au sein des filières générales et technologiques. Ainsi, ce rapport préconise certaines mesures axées sur l'amélioration de l'orientation, le rééquilibrage des filières générales, la réhabilitation des voies technologiques ainsi que sur une meilleure pratique des langues étrangères. Dans le contexte économique actuel, il est primordial de s'interroger sur les moyens d'améliorer l'insertion professionnelle des jeunes. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui faire part de ses intentions sur la concrétisation des propositions formulées dans ce rapport.

Texte de la réponse

Le rapport sur le lycée remis par Richard Descoings au Président de la République le 2 juin 2009 contient des pistes de travail qui tournent autour des axes suivants : renforcer l'accompagnement des élèves en difficulté tout au long de la scolarité du lycée ; revaloriser la voie technologique en modernisant ses contenus et en accroissant ses débouchés naturels dans l'enseignement supérieur technologique ; rééquilibrer les différentes séries de la voie générale pour mettre fin à l'hégémonie de la série S ; mieux préparer les élèves à la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur, aussi bien en termes de méthodes de travail que d'aide à l'orientation (un des objectifs essentiels est ici d'améliorer la réussite des bacheliers dans l'enseignement supérieur, et de créer de bonnes conditions d'une insertion professionnelle ultérieure) ; donner plus de place et de reconnaissance à la responsabilité et à l'engagement des lycéens dans la vie de leur établissement et l'organisation de leurs études. Ces différentes pistes, en particulier celles qui amélioreront l'insertion professionnelle des jeunes, vont être étudiées et approfondies avec tous les acteurs du système éducatif (lycéens, parents d'élèves, enseignants, chefs d'établissement, société civile, etc.) dès l'automne 2009. Le ministre a demandé à l'ensemble des organisations professionnelles de lui transmettre une contribution écrite à partir des préconisations du rapport remis par Richard Descoings. Les évolutions nécessaires pour le lycée se traduiront par des mesures applicables à partir de la rentrée 2010.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Balkany](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 52112

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 juin 2009, page 5753

Réponse publiée le : 22 septembre 2009, page 9051